

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CANNES - 0602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/12/2024 - 9011 - 2016 B 01211 - 823 202 775 - 9 EDITIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012023 et clos le 31122023 Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société

Adresse du siège social

SAS 9 EDITIONS

SIRET 82320277500016

Adresse du principal établissement

Ancienne adresse en cas de changement

11-1 CHEMIN DE L'INDUSTRIE

06110 LE CANNET

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

SIRET

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Edition, imprimerie, reproduct

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit 1 580
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Zones franches urbaines
Territoire entrepreneur art. 44 octies A

Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies

Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies

Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies

Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies

Autres dispositifs

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : I

Nom et adresse du conseil :

ACE COMPTA 934 CHEM DES AMES DU PURGATOIRE
BAT D 06600 ANTIBES

Tél : 0492931362

Tél :

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Date : 31052024

Lieu : Cannes

Qualité et nom du signataire : Président

Signature :

LAY Jean-Christophe

N° d'agrément :

Examen de conformité fiscale (ECF)

prestataire :

Car. Signa P original les comp. 105
conforme

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

SAJ 9 EDITIONS
31122023

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(e)
		(f)
		(g)
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
	2	3	4	5	6	7	8

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS 9 EDITIONS**
et Date de clôture de l'exercice **31122023**

K **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i>)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

1

BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise		SAS 9 EDITIONS		11-1 CHEMIN DE L'INDUSTRIE		Néant	
Adresse de l'entreprise				06110 LE CANNET			
SIRET		8 2 3 2 0 2 7 7 5 0 0 0 1 6		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122023		31122022	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	3 417	030	2 320	1 097	1 463
	Immobilisations financières* (1)	040	29	042		29	229
	Total I (5)	044	3 446	048	2 320	1 126	1 692
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	11 827	062		11 827
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	975	066		975	975
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	2 541	070		2 541	1 840
		072	3 987	074		3 987	3 097
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	4 257	086		4 257	6 999
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	23 586	098		23 586	25 025
	Total général (I + II)	110	27 032	112	2 320	24 712	26 716
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1	
				NET		NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	3 000	3 000	
	Ecarts de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126	300	300	
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		132			
	Report à nouveau	134		134	2 966	(87)	
	Résultat de l'exercice	136		136	(1 580)	3 052	
	Subventions d'investissement	137		137			
	Provisions réglementées	140		140			
	Total I	142		142	4 686	6 266	
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164	89	220	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 874)	172		172	6 532	5 627	
	Comptes courants d'associés	173		173	10 766	11 577	
	Autres dettes	175		175	2 639	3 026	
	Produits constatés d'avance	174		174			
Total III	176		176	20 026	20 451		
Total général (I + II + III)		180		24 712		26 716	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 9 EDITIONS		Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	12 306	17 955				
	Production vendue	{ biens services *	{ dont export et livraisons intracommunautaires }	215	214					
				217	218	1 442 (603)				
					222					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224						
	Production immobilisée *			226						
Subventions d'exploitation reçues			230	3	202					
Autres produits			232	13 750	17 554					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			234							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			236	287	(4 805)				
	Variation de stock (marchandises) *			238						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			240						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			242	10 984	13 775				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			244	526	527				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	526						
	Rémunérations du personnel *			250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252						
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2, al.3 du CGI)		255		366	366				
	Dotations aux provisions			256						
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		3 168	4 639				
	260									
Total des charges d'exploitation (II)			264	15 330	14 502					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										
			270	(1 580)	3 052					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280						
	Produits exceptionnels (IV)			290						
	Charges financières (V)			294						
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347							
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348							
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)										
			310	(1 580)	3 052					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312						
				314	1 580					
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles*			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997						
Déductions	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44, quinquies)	138				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUID (art. 44 sexdecies)	992				
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993				
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127						
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	990			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS									
				Bénéfice col. 1	352					
			Déficit col. 2		354	1 580				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356						
	Déficits antérieurs reportables : * 603 dont imputés sur le résultat :				360					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS										
			Bénéfice col. 1							
			Déficit col. 2	370	372	1 580				

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2024

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS 9 EDITIONS**

Néant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISE					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	
	Autres	410		412		414	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	
	Constructions	430		432		434	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444	
	Installations générales, agencements divers	450		452		454	
	Matériel de transport	460		462		464	
	Autres immobilisations corporelles	470	3 417	472		474	3 417
Immobilisations financières		480	229	482	200	486	29
TOTAL		490	3 646	492	200	496	3 446

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
		Fonds commercial	495	497	498	499	
		Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512	514	516	
	Constructions	520		522	524	526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	534	536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	544	546	
	Matériel de transport	550		552	554	556	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 954	562	366	564	2 320
TOTAL		570	1 954	572	366	574	2 320

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5
		6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values	
	①	②	③	④	Court terme * 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,80 % ⑦ 0 % ⑧
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
TOTAL	578	580	582	584	586	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	595
TOTAL					596	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS 9 EDITIONS**

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres Immob. incorp.	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	603
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	603
Déficits de l'exercice	860	1 580
Total des déficits restant à reporter	870	2 183

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	727
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 227
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 9 EDITIONS		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012023	et clos le : 31122023	Durée en nombre de mois : 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	13 747
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	13 747
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	3
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	4 041
Variation négative des stocks	145	287
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	3 943
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	3 168
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	11 439
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
		2 312
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		
117		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1 0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 8 2 3 2 0 2 7 7 5 0 0 0 1 6

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 9 EDITIONS

ADRESSE (voie) 11-1 CHEMIN DE L'INDUSTRIE

CODE POSTAL 06110 VILLE LE CANNET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
	1		3 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse : N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse : N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse : N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse : N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M	Nom patronymique LAY	Prénom(s) JEAN-CHRISTOPHE	
	Nom marital	% de détention 100,00	Nb de parts ou actions 3 000
Naissance : Date	N° département 57	Commune METZ	Pays FRANCE
Adresse : N° 137	Voie AVENUE MAURICE CHEVALIER		
Code postal 06150	Commune CANNES	Pays FRANCE	

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	
	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° département	Commune	Pays
Adresse : N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAS 9 EDITIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 3000 €.

Siège social : 11-13 Chemin de l'Industrie

06110 Le Cannet

RCS de Cannes et immatriculation : 823202775

Procès-Verbal en date du 08/08/2024

AG MIXTE D'APPROBATION DES COMPTES

Huit août deux milles vingt-quatre.

Les associés de la société **9 EDITIONS**, société par actions simplifiée au capital de **3000 €**, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire au **11-13 Chemin de l'Industrie 06110 Le Cannet**, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- Liste des associés **LAY Jean-Christophe** à concurrence de **3000** parts, numérotées de **1** à **3000**.

Le total des actions présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par **LAY Jean-Christophe**, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** :

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;

Puis lecture est donnée du rapport du président.

1ÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023**, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En l'absence de distribution d'un dividende, indiquer :

En conséquence, les *déficits* de l'exercice, qui se montent à 1579,60 euros, sont affecter de la manière suivante :

Affectation des pertes pour un montant de **1579,60 euros en report à nouveau.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément aux statuts, par **LAY Jean-Christophe** pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME DÉCISION : *Perte des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social*

L'associé unique constate que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Après avoir approuvé les comptes arrêtés au 31/12/2023 qui font ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, délibérant conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du code de commerce, l'associé unique décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et de poursuivre l'activité malgré les pertes constatées.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par l'associé unique.

Fait en 2 originaux,

À Le Cannet

Le 08/08/2024

LAY Jean-Christophe
Président

